



AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

PRENEZ AVIS que lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2026, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes :

OCA26 22012 à OCA26 22015 – Résolution CA26 220083 (dossier 1260332002)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – 4 mai 2026 :

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20)

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8)

Règlement d'urbanisme du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1^o et 3^o)

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr.8^o)

OCA26 22016 – Résolution CA26 220084 (dossier 1261228003)

Ordonnance relative à la réalisation d'une murale au 257-259, avenue Greene et 250, avenue Atwater

Règlement régissant l'art mural (RCA11 22011, article 22)

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. L'ordonnance OCA26 22016 peut également être consultée sur le site Internet de la Ville à l'adresse <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>

Fait à Montréal, le 7 mai 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude